

CBTI-BKVTCommission sectorielle des traducteurs et interprètes jurés (CS TIJ)**Communiqué de presse LinguaJuris**

Traducteurs et interprètes jurés : à court de budget, le SPF Justice annonce des retards de paiement — la Chambre belge des traducteurs et interprètes dit sa consternation et invite le monde politique à réagir de toute urgence

Bruxelles, le 29 octobre 2024 — Après l'annonce de la direction générale de l'organisation judiciaire que les traducteurs et interprètes jurés (TIJ) peuvent se retrouver confrontés à des retards dans le paiement de leurs prestations, la **Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI)** et sa commission **LinguaJuris** font part de leur inquiétude, de leur surprise et de leur consternation.

Interlocuteur privilégié de la direction générale, LinguaJuris se dit très déçue de constater la divergence entre les discours rassurants quant à la capacité du SPF Justice à payer les TIJ et la teneur de l'annonce que tous les traducteurs et interprètes jurés ont reçue ce matin même.

La situation dans laquelle sont placés les TIJ, des acteurs essentiels au fonctionnement de la Justice, devient tout simplement intenable et la confiance qu'ils doivent pouvoir placer dans les institutions belges risque d'être durablement ébranlée.

La CBTI et sa commission LinguaJuris appellent le monde politique à prendre enfin conscience de l'importance de l'enjeu que représentent le budget accordé à la Justice et l'octroi de conditions de travail et de rémunération des professionnels de la traduction et de l'interprétation jurée, comme elles l'ont encore rappelé dans le mémorandum des associations de TIJ publié à l'occasion des élections fédérales du mois de juin dernier.

LinguaJuris invite les partis politiques belges des deux côtés de la frontière linguistique à prendre des mesures concrètes pour assurer le fonctionnement des institutions et rassurer la population quant à leur solidité et leur capacité à répondre à ses besoins, tout particulièrement en matière de justice.

Créée en 1955, la Chambre belge des traducteurs et interprètes est une association royale sans but lucratif. La CBTI est la principale association professionnelle qui représente l'ensemble des métiers de la traduction et de l'interprétation et les représente au Conseil supérieur des indépendants et des PME. Son objet consiste à grouper les personnes physiques exerçant un métier directement lié à la traduction ou à l'interprétation en vue de leur intérêt mutuel, à perfectionner les connaissances professionnelles par la formation permanente, à développer le prestige des professions couvertes par les statuts et à défendre les intérêts professionnels collectifs de ses membres.

Plus d'infos sur : <https://www.cbti-bkvt.org>.

La CBTI est membre de la **Fédération internationale des traducteurs (FIT)**

LINGUAJURIS

est la commission sectorielle des traducteurs et interprètes jurés (TIJ) de la CBTI

Pour toute information complémentaire : linguajuris@cbti-bkvt.org

Francis Auquier (président de la commission) : tél. 0475 690 706